Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 069-216902569-20240222-DSVAE_220224_01-AR

MÉTROPOLE DE LYON

Direction Vie Sportive Associative et Evènementielle
Arrêté DSVAE_220224_01

Objet : Arrêté portant interdiction d'utilisation du terrain d'honneur du stade F. Jomard

LA MAIRE DE VAULX-EN-VELIN

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 L.2212-2 et L. 2122-18 ;

Vu le code du sport, et notamment l'article L. 331-2 ;

Vu le procès-verbal du 4 juillet 2020 relatif à l'installation de Madame Hélène GEOFFROY en qualité de Maire ;

Considérant l'état actuel de la pelouse du terrain d'honneur du Stade Francisque JOMARD ;

Considérant la nécessaire remise en état de ladite pelouse ;

ARRÊTE

Article 1 : L'accès au terrain d'honneur du Stade Francisque JOMARD est interdit au public du 23 février au 6 mars 2024 inclus. L'arrêté cessera de produire des effets si l'état de la pelouse le permet.

L'ensemble des rencontres officielles prévues sur ledit terrain seront reportées sur le terrain synthétique.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Dans le même délai, un recours gracieux est possible auprès de Madame la Maire de Vaulx-en-Velin.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 069-216902569-20240222-DSVAE_220224_01-AR

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et aux services concernés par l'interdiction :

- Le service des Sports
- Le chef de la police municipale

Fait à Vaulx-en-Velin, le 22 février 2024

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

La Maire

Hélène GEOFFROY